



CHOISIR L'ENGAGEMENT DURABLE

CHOISIR L'ENGAGEMENT DURABLE



CONCEPTION - FABRICATION - INSTALLATION - RÉNOVATION - MISE EN CONFORMITÉ - MAINTENANCE - DÉPANNAGE

L'EXPÉRIENCE D'UN FABRICANT

Des solutions «clé en main»

Depuis 40 ans, la société ECODIS adopte une démarche unique visant à satisfaire tous ses clients par des solutions « clé en main ». ECODIS est avant tout une entreprise d'Hommes au service d'autres Hommes.

ECODIS conçoit, fabrique, met en œuvre et assure la maintenance de solutions d'éclairage naturel (LUMIÈRE), de ventilation naturelle (AIR) et de désenfumage naturel (SÉCURITÉ).



Qualifications et certifications à tous les niveaux

Notre société apporte la plus grande attention à garantir à ses clients le résultat attendu.

Ainsi ECODIS est qualifiée et certifiée :

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001
QUALIBAT 5442
MASE
APSAD I17/F17



CE 12101-2
NF-DENFC
pour les exutoires de fumée et pour les dispositifs de commande.

Un leader européen

Par son appartenance à ESSMANN GROUP, leader européen dans son domaine (900 collaborateurs), ECODIS dispose de toutes les compétences et technologies pour accompagner ses clients dans toute l'Europe et au-delà...

ESSMANN
GROUP

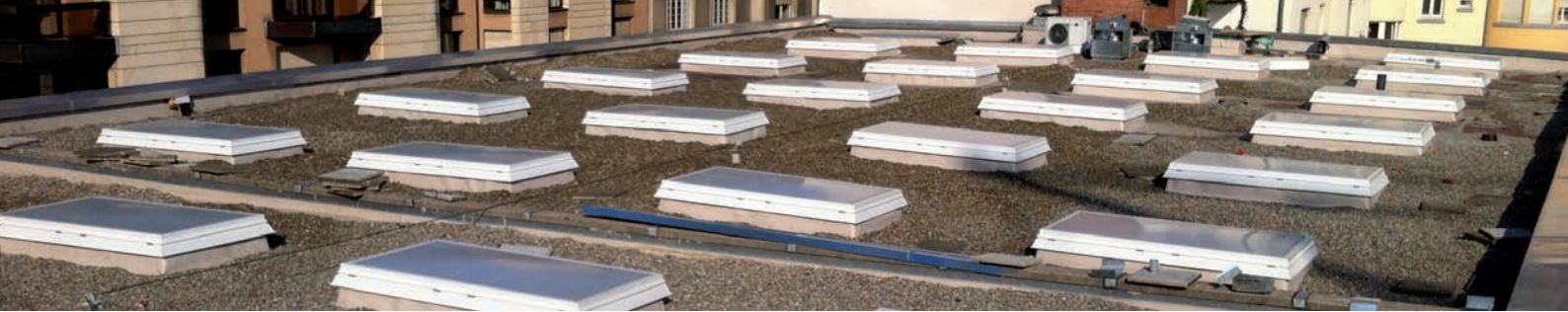
ECODIS EN CHIFFRES

- > Plus de 240 collaborateurs, dont 90 compagnons installateurs et techniciens de vérification sur l'ensemble du territoire français.
- > Plus de 9 000 interventions par an.
- > Plus de 12 000 m² de locaux exploités à Chaponnay (69).

Un accompagnement international

- > Présence locale en Europe du Sud et au Maghreb.
- > Des produits adaptés à chaque pays.
- > Connaissance des réglementations locales.
- > Participation à de nombreux salons internationaux.





VOUS CONVAINCRE PAR NOS VALEURS

L'innovation continue

Notre politique d'innovation est orientée vers les solutions à forte efficacité énergétique. L'équipe Recherche & Développement accorde une attention particulière aux solutions garantissant des économies d'énergie en éclairage, et en chauffage ou rafraîchissement des bâtiments. Nous disposons d'une large gamme de produits modulaires en évolution permanente. Nous développons des solutions toujours plus adaptées pour l'entretien et la maintenance de vos bâtiments.

ECODIS et ESSMANN GROUP sont titulaires de dizaines de brevets protégeant leurs principales innovations.

Un savoir-faire transversal

Le travail par équipes inter-disciplinaires responsables des techniques, des délais de livraison et des aspects économiques nous permet d'exécuter les projets les plus complexes.

L'orientation client

Nos produits et prestations de service sont destinés à offrir un bénéfice maximal à nos clients.

Le développement durable

Notre politique responsable vise à protéger l'environnement, les collaborateurs et le public de tous les risques, ainsi qu'à utiliser avec parcimonie les ressources naturelles. C'est pourquoi nous privilégions les substances et matières écologiques dont le recyclage est facile. Toutes nos embases polyester sont fabriquées à base de résine à faible émission en styrène.



Etude et conception d'installations

Nos techniciens et ingénieurs conseillent les prescripteurs, les exploitants sur les possibilités de réalisation, dans les règles de l'art, de solutions techniques standards ou sur mesure concernant l'apport de lumière naturelle, la ventilation naturelle, le désenfumage naturel et la sécurité incendie en général.



Mise en oeuvre

90 techniciens ECODIS sillonnent l'ensemble du territoire français pour réaliser plus de 9 000 interventions dans l'année. Nos équipes disposent des compétences spécifiques et des habilitations pour travailler sur des sites présentant de l'amiante.

Entretien et maintenance

ECODIS assure l'entretien et la maintenance de tous les types de systèmes installés.



Suivi clients



Vos contacts principaux au sein de notre société sont des trinômes commercial-assistant-conducteur de travaux. Ils vous conseillent, vous renseignent, et assurent un suivi complet de vos projets avec la plus grande rigueur.

ECODIS, une entreprise responsable



Préoccupée depuis toujours par l'adéquation entre la satisfaction de ses clients, la sécurisation de ses interventions, le respect de l'environnement et des hommes, ECODIS s'est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). La société a obtenu le niveau **Progression** lors de l'évaluation AFNOR ISO 26000.

Nos engagements portent notamment sur :

- > L'optimisation de nos produits en terme d'impacts environnementaux et de sécurité (ECO-SOCIO-CONCEPTION),
- > La veille active sur nos approvisionnements par des ACHATS RESPONSABLES,
- > L'amélioration du cadre de travail par une POLITIQUE RH TRANSPARENTE,
- > L'accès au travail pour les personnes éloignées de l'emploi et la lutte contre les inégalités.

CHOISIR L'ENGAGEMENT DURABLE

CONCEPTION - FABRICATION - INSTALLATION - RÉNOVATION - MISE EN CONFORMITÉ - MAINTENANCE - DÉPANNAGE



L'ÉCLAIREMENT ZÉNITHAL

La Lumière

L'apport de lumière naturelle dans vos locaux génère bien-être et économies d'énergie.



LE DÉSENFUMAGE

La Sécurité

Le désenfumage naturel fait partie des moyens de sécurité.

Plus qu'une nécessité, un système de désenfumage peut sauver des vies et préserver vos locaux lors d'un incendie.

Les lanterneaux et voûtes PREMIUM

ainsi que les conduits de lumière d'ECODIS, sont éligibles aux **Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)**. Vous pouvez ainsi valoriser l'installation de systèmes d'éclairage zénithal naturel sur un bâtiment existant et bénéficier d'une « prime travaux » qui vous aidera à financer votre projet. Quatre fiches d'opération standardisées concernent la mise en place de lanterneaux et conduits de lumière naturelle dans les bâtiments industriels et tertiaires.



SOLUTIONS DE TOITURE ET DE FAÇADE



L'AÉRATION NATURELLE

L'Air

L'autorégulation naturelle de la chaleur participe au confort de travail et aux économies d'énergie.

Label EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Un repère pour identifier clairement les produits qui vous aident à répondre spécifiquement aux enjeux énergétiques du bâtiment et aux exigences de la RT 2012.

- › Lumière naturelle
- › Isolation des produits optimisée
- › Technologies « intelligentes » de contrôle et régulation
- › Aération contrôlée
- › Protection solaire



CHOISIR L'ENGAGEMENT DURABLE

CONCEPTION - FABRICATION - INSTALLATION - RÉNOVATION - MISE EN CONFORMITÉ - MAINTENANCE - DÉPANNAGE

LA LUMIÈRE



DÉCOUVREZ LES BIENFAITS DE LA LUMIÈRE NATURELLE

La lumière naturelle améliore le confort visuel des collaborateurs de votre entreprise. Les locaux de travail doivent autant que possible disposer d'une lumière naturelle suffisante selon le Code du Travail. Elle permet de conserver un contact avec l'extérieur tout en diminuant les contraintes physiques et psychologiques. Elle présente un intérêt non négligeable pour les économies d'énergies.

La **lumière naturelle** reste aujourd'hui la **source d'éclairage la plus puissante, la plus économique** et la mieux adaptée à nos **besoins fondamentaux** durant la journée.

RÉGLEMENTATION

Le Code du Travail définit des exigences

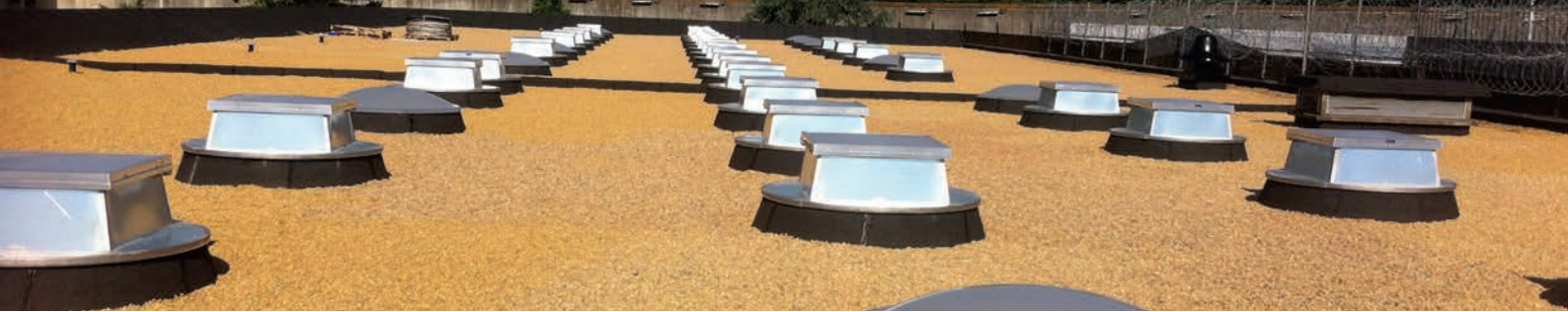
Les bâtiments doivent être conçus et disposés de manière à ce que la lumière naturelle puisse être utilisée pour l'éclairage des locaux destinés à être affectés au travail (art. R. 4213-2). Il est recommandé d'assurer l'éclairage naturel supérieur aux valeurs minimales de l'article R. 4223-4.

La norme NF apporte des préconisations

La norme NF EN 12464-1 "Éclairage intérieur des lieux de travail" préconise des niveaux moyens à "maintenir".
Ex : Entrepôts : 100 Lux. - Bureaux : 300 Lux.

La RT 2012 valorise l'utilisation de la lumière naturelle

Le but est de réduire la consommation du poste éclairage du bâtiment.
Le poste éclairage représente 50% des consommations globales d'un bâtiment dans le secteur de la santé et 30% dans le tertiaire.



Les solutions ECODIS

ECODIS se met à la disposition des concepteurs et designers de l'industrie et du bâtiment pour trouver les solutions adaptées à la spécificité de leurs besoins en lumière naturelle. Nous pouvons vous aider à dimensionner votre installation selon des outils de calculs spécifiques. Nous proposons des lanterneaux ponctuels et filants, des systèmes de conduits de lumière, pour toiture et façade, ainsi que différents types de vitrages selon la configuration du bâtiment à l'étude. Nous assurons dans nos propres ateliers la réalisation des pièces et produits sur mesure.

- > Lanterneaux ponctuels
- > Voûtes et verrières
- > Conduits de lumière
- > Bardage translucide
- > Protection solaire



Simulateur d'éclairage naturel

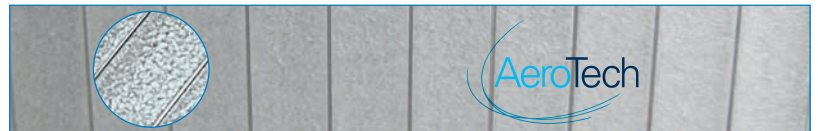
Le logiciel ECODESIGN permet de visualiser directement l'effet de la lumière naturelle en toiture et en façade, sur l'éclairage intérieur du bâtiment. Cet outil calcule rapidement les apports solaires et l'autonomie en lumière naturelle. Une aide précieuse pour réaliser des économies d'énergie.

ECODESIGN



Vitrages

- > Polyester renforcé par fibre de verre (PRV) - particulièrement résistant en cas d'agressions chimiques.
- > Polyméthacrylate de méthyle (PMMA) - Excellente transmission lumineuse, bonne durabilité.
- > Polycarbonate alvéolaire (PCA) - nombreuses possibilités : épaisseur du 10mm au 32mm, multi-parois, différentes teintes, traitement spécifique pour la réduction de chaleur...
- > Verre : excellentes propriétés thermiques, large choix, grande durabilité. **Voir Guide de choix Capots et dômes**



ECODIS AeroTech®

Renforce l'isolation thermique et acoustique tout en assurant une meilleure diffusion de la lumière naturelle.

- > ECODIS Aerotech® : PCA 16 mm rempli d'aérogel - des performances thermiques inégalées - jusqu'à $U_g = 1,5 \text{ W/m}^2.K$ (selon Avis Technique CSTB) - tout en améliorant la diffusion de la lumière et l'isolation acoustique.

Les performances

- > **Coefficient de Transmission Lumineuse** : Caractérise la quantité de lumière transmise à travers un vitrage.
- > **Facteur solaire g** : Correspond à la proportion du flux énergétique que le vitrage laisse passer.
- > **Coefficient de déperdition thermique U_g** : Capacité d'un vitrage à stopper les déperditions de chaleur - calculé en $\text{W/m}^2.K$.

INTÉRÊT ÉNERGÉTIQUE ET ÉCONOMIQUE

Les apports solaires directs réduisent les besoins énergétiques en hiver. Bien orienté et avec diverses options proposées par ECODIS, l'apport en chaleur en été peut être considérablement réduit tout en gardant une excellente luminosité.



CHOISIR L'ENGAGEMENT DURABLE



CONCEPTION - FABRICATION - INSTALLATION - RÉNOVATION - MISE EN CONFORMITÉ - MAINTENANCE - DÉPANNAGE

LA SÉCURITÉ



PROFITEZ D'UN ENVIRONNEMENT SEREIN

Lors d'un incendie, les fumées se développent très rapidement. Toxiques, elles gênent l'évacuation des occupants et l'intervention des pompiers. Le système de désenfumage permet d'évacuer au plus vite les fumées afin que l'incendie ne se transforme pas en catastrophe.

**90 % des victimes d'incendies
périssent à cause des fumées.**

4 raisons essentielles !

1. L'opacité de la fumée
2. La toxicité de la fumée
3. La chaleur qui fragilise la structure des bâtiments
4. La propagation de l'incendie

La prévention contre les risques d'incendie est encadrée par plusieurs textes réglementaires précis et contraignants.

Le chef d'établissement s'expose à des poursuites pénales en cas de non respect de ces dispositions réglementaires.

POURQUOI DÉSENFUMER ?

Le désenfumage naturel, réalisé par des aménages d'air et des évacuations de fumées communiquant avec l'extérieur, a pour but de :

- > Maintenir une visibilité suffisante
- > Diminuer la teneur en gaz toxiques
- > Conserver un taux d'oxygène acceptable
- > Evacuer la chaleur produite par le foyer





Les solutions ECODIS

ECODIS vous propose une gamme complète d'exutoires de fumée certifiés CE et NF, conçue pour répondre à toutes les configurations et s'adapter à tout type de toiture et de façade en neuf comme en rénovation. Nos solutions vous permettent d'équiper vos bâtiments en respectant les contraintes réglementaires, les aspects qualitatifs et les enjeux environnementaux. Notre gamme PREMIUM, à rupture de pont thermique, possède des coefficients de déperdition thermique optimisés, à partir de : $U_{rc} = 0,99 \text{ W/m}^2.K$.

- > Exutoires de fumées (DENFC)
- > Ouvrants de façades (DENFC)
- > Systèmes de commande électrique, pneumatique et mécanique.
- > Ecrans de cantonnement



Responsabilité juridique

La responsabilité pénale du maître d'ouvrage est engagée si, en cas de sinistre, il est démontré que l'installation de désenfumage naturel n'était pas en état de fonctionner et si aucun registre de sécurité ne mentionne les visites de vérifications des installations.

Le saviez-vous ?

Aucun système de sécurité incendie (extinction automatique à eau, compartimentage, extincteurs, détecteurs...) ne peut se substituer au désenfumage.



RÉGLEMENTATION (Obligation de désenfumer les bâtiments)

<p>Etablissement Recevant du Public</p> <p>Arrêté du 22 mars 2004</p> <p>Art. DF 7 : « Les locaux de plus de 100 m² en sous-sol, les locaux de 300 m² en rez-de-chaussée et en étage, ainsi que les locaux de plus de 100 m² sans ouverture sur l'extérieur (porte ou fenêtre) sont désenfumés. Ce désenfumage peut-être réalisé soit par tirage naturel, soit par tirage mécanique. »</p>	<p>Bâtiments industriels et commerciaux</p> <p>Régis par le Code du Travail</p> <p>Art. R.4532-18 : « Les locaux situés en rez-de-chaussée et en étage de plus de 300 m², les locaux aveugles et ceux situés en sous-sol de plus de 100 m² et tous les escaliers doivent comporter un dispositif de désenfumage naturel ou mécanique (...) »</p>	<p>Habitation</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation. Arrêté du 31 Janvier 1986</p> <p>Art. 25 : « Dans les habitations collectives de la 2^e famille et 3^e famille A, (...) en partie haute de l'étage élevé, la cage d'escalier doit comporter un dispositif fermé en temps normal permettant, en cas d'incendie, une ouverture d'un mètre carré au moins assurant l'évacuation des fumées. »</p>
---	--	---

CHOISIR L'ENGAGEMENT DURABLE



CONCEPTION - FABRICATION - INSTALLATION - RÉNOVATION - MISE EN CONFORMITÉ - MAINTENANCE - DÉPANNAGE

LE CONTRAT D'ENTRETIEN ECODIS



LA MÉTHODE ECODIS, C'EST :

- > Un contact privilégié avec votre commercial et son assistant : à votre écoute, ils vous conseillent, vous guident et restent vos interlocuteurs privilégiés au sein d'ECODIS.
- > Une planification des interventions de maintenance organisée sur toute la France avant chaque intervention. Nous vous contactons en avance pour fixer une date de rendez-vous selon vos disponibilités.
- > Un binôme de techniciens spécialisés habilités à travailler en toiture pour vérifier le bon fonctionnement des boîtiers de commandes, ainsi que l'ouverture et le verrouillage des exutoires. Le Registre de Sécurité est validé par les techniciens avec les dysfonctionnements recensés et un rapport de visite vous est envoyé.

L'ASSURANCE d'un partenaire qui s'occupe de TOUT

- > Visite complète de vos installations selon les exigences du référentiel APSAD F17.
- > Envoi d'un rapport de visite numérique instantanément à l'issue de la vérification des Techniciens.
- > Préparation d'un devis détaillé et personnalisé avec toutes les explications nécessaires à la remise en état ou à la remise en conformité de votre système de désenfumage.
- > Accompagnement par un Technicien ECODIS lors des commissions de sécurité, si vous le souhaitez.
- > Dépannage en moins de 48 H, en cas d'urgence.



Certification n°001/02/117 F17 Service installation et de maintenance de Système de Désenfumage Naturel. Délivré par le CNPP (www.cnpp.com)

RÉGLEMENTATION (Obligation de maintenance des Installations de désenfumage)

Norme NF S 61-933 - Système Sécurité Incendie (S.S.I) Règles d'exploitation et de maintenance – Art. A.2.2 « Les opérations de vérification, (...), doivent être effectuées avec les périodicités minimales par des techniciens spécialisés : (...) périodicité annuelle : (...) essai des exutoires, ouvrants, portes à fermeture automatique... »

Habitation

Code de la Construction et de l'habitation

Art. 101 : « Le propriétaire ou, le cas échéant, la personne responsable désignée par ses soins, est tenu de faire effectuer, au moins une fois par an, les vérifications des installations de détection, de désenfumages, (...) »

Etablissement Recevant du Public

Arrêté du 22 Mars 2004

Art. GE 7 : « Les vérifications techniques doivent être effectuées par des personnes ou des organismes agréés (...) »
Art. MS 68 : « (...) les systèmes de sécurité incendie doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et doivent faire l'objet d'un contrat d'entretien... »
NF S 61-933 : « Les règles d'exploitation et de maintenance sont définies à l'article MS69. »

Bâtiments

industriels et commerciaux

Régis par le Code du Travail

Art. R.4224-17 : « Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de Travail doivent être entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée. »
Art. R.4227-39 - circulaire DRT n°95-07 du 14 avril 1995 : « Les essais périodiques du matériel, qui doivent être réalisés au moins tous les 6 mois. »



L' AIR

BÉNÉFICIEZ D'UNE ATMOSPHÈRE SAIN



Ventiler c'est renouveler l'air dans les locaux, assainir les postes de travail et maîtriser les températures ambiantes. Une ambiance de travail, correctement chauffée ou rafraîchie contribue au bien-être des occupants.

En effet, la pureté de l'air, sa température et son hygrométrie sont vitaux pour la santé et assurent le confort prépondérant pour l'activité humaine.



Les solutions ECODIS

ECODIS propose des solutions innovantes, économiques et écologiques en lien avec les besoins de ses clients. Nous disposons d'une gamme de lanterneaux ponctuels, de rafraîchisseurs d'air par évaporation, du système night cooling, des châssis de façade et des ouvrants d'aération intégrés dans les voûtes. Afin d'apporter une offre globale, ECODIS renforce sa gamme par des centrales de commande électrique pour l'aération.

- > Lanterneaux d'aération.
- > Châssis et ventelles de façade.
- > Systèmes de commande électrique, pneumatique et mécanique.
- > Gamme de boîtiers à chaîne et vérins pour piloter les ouvrants d'aération.
- > Rafraîchissement d'air par évaporation.

RÉGLEMENTATION

Décret n° 84.1094 du 7 décembre 1984, obligation du maître d'ouvrage : Code du Travail Art. R4212-1 à R 4212-7

- > L'air doit être renouvelé.
- > L'air recyclé doit être traité, filtré et surveillé.
- > Les installations d'aération doivent être maintenues en bon état et régulièrement contrôlées.
- > L'inspecteur du travail peut mettre en demeure le chef d'établissement d'effectuer les contrôles de ses installations.

Décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains Etablissements Recevant du Public

- > Avant le 1er janvier 2018 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires,
- > Avant le 1er janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré,
- > Avant le 1er janvier 2023 pour les autres établissements.



Références

Grande Distribution

Groupe Carrefour, Auchan, Groupe Casino, Décathlon, Castorama, Go Sport, ZARA, H&M, Kiabi, Grand Frais, Lidl, Botanic...

Industries

PSA, Renault Trucks-RVI, Dassault, Sanofi, Laboratoires Boiron, Sony, Yoplait, Airbus, Paprec, Mercedes Trucks...

Transport

Gefco, DHL, Chronopost, Geodis, Coliposte, Fedex...

Public et Parapublic

Office HLM de Haute Savoie, de l'Ain, Université de Grenoble, Université de Saint-Etienne, Aéroport de Lyon Saint-Exupéry, Palais des Sports Lyon Gerland, CHU de Dijon, Mairie de Saint-Etienne...



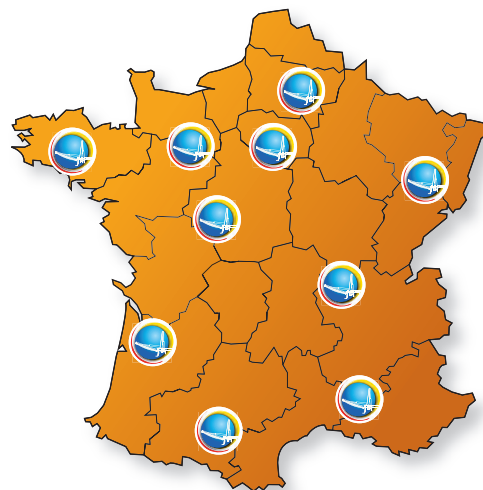
Services

ECODIS, premier installateur/mainteneur de systèmes de désenfumage naturel en France, s'engage à vos côtés et vous garantit :

- > Plus de 40 ans d'expérience en tant que spécialiste du désenfumage.
- > Le savoir-faire d'un fabricant reconnu.
- > Des prestations conformes aux exigences réglementaires.
- > Des moyens d'action appropriés à nos métiers et éprouvés par nos qualifications.
- > Des dépannages assurés sous 48 h pour remédier aux urgences et des conseils appropriés à votre problématique et vos installations.

Nous faisons tout pour que vous soyez "sûrs" et "certains"

ECODIS est la seule société en France dans son domaine à disposer de l'ensemble des certifications et qualifications reconnues.



Choisir l'engagement durable - VERDICC-0881 - juillet 2017



CONCEPTION / FABRICATION / INSTALLATION / RÉNOVATION / MISE EN CONFORMITÉ / MAINTENANCE / DÉPANNAGE

Kingspan | **ECODIS**
 Light+Air

Parc d'Affaires de la Vallée d'Ozon
 115 rue des Frères Lumière
 69970 Chaponnay
 Tél. : +33 (0)4 78 96 69 00
 Fax : +33 (0)4 78 96 69 19
 Mail : accueil@ecodis.fr



www.ecodis.fr

